



DES QUESTIONS SUR LE DEVIS TRAVAUX D'UNE ENTREPRISE, D'UN ARTISAN ET/OU SUR LA NOTICE DESCRIPTIVE D'UN CONSTRUCTEUR ?

Stéphane GRUNEVALD, maître d'oeuvre accompagnateur auprès des particuliers pour leurs projets de constructions ou de rénovations, vous propose de vérifier le contenu des devis de travaux des entreprises ou les notices descriptives des constructeurs de maisons individuelles avant signature.

Cette vérification se compose de :

- Un échange rapide par mail pour me décrire votre projet, vos souhaits et les objectifs des travaux
- La vérification des descriptifs des travaux inscrits dans le devis, ligne par ligne (hors quantités) ou la notice descriptive jointe au contrat de construction de maisons individuelles (CCMI)
- Un retour succinct par mail.

Montant forfaitaire par devis 150 € TTC

Montant forfaitaire par notice descriptive 360 € TTC

A l'issue de ces vérifications, vous serez ainsi en mesure de prendre votre décision de **signer... ou de ne pas le signer le devis ou le CCMI.**

N'HESITEZ PAS !

